

PLAN D'ACTIONS PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES PRATIQUES D'ESCLAVAGE AU TRAVAIL



Référentiel	Clause	Enoncée de la clause	Libellé de la non-conformité	Description de l'Ecart	Mesures de Correction	Responsable	Date prévue	Date de fin
ASI V3 Mai 2022	10.3a	10.3 Travail forcé. a. L'Entité ne doit ni se livrer, ni apporter son soutien, au recours au Travail Forcé. b. L'Entité ne doit pas, directement ou par l'intermédiaire d'agences de placement ou de recrutement en contrat direct ou par sous-traitance, : i. Participer, ni apporter son soutien, au trafic des êtres humains. ii. Exiger toute forme de dépôt, de Frais de Recrutement, de Coûts et de Dépenses ou d'avance sur les équipements de la part des Travailleurs. iii. Demander aux Travailleurs Immigrés de faire des dépôts de caution ou des paiements de garantie à un moment quelconque. iv. Détenir les Travailleurs dans la servitude pour dettes, ou les forcer à travailler pour rembourser une dette. ASI – Aluminium Stewardship Initiative Ltd (ACN 606 661 125) 34 Norme de Performance de l'ASI V3 –Mai 2022 www.aluminium-stewardship.org v. Restreindre la libre circulation des Travailleurs dans le lieu de travail ou dans le logement sur site, sauf si cela est légal, nécessaire, raisonnable, limité dans le temps et fait de manière proportionnée. vi. Conserver les originaux des papiers d'identité, des permis de travail, des documents de voyage, ou des certificats de formation des Travailleurs. vii. Priver les Travailleurs de leur liberté de mettre fin à leur emploi à tout moment, sans pénalité, avec un délai de préavis raisonnable. c. L'Entité doit rendre publique annuellement une Déclaration contre l'Esclavage Moderne détaillant les actions pour lutter contre l'esclavage moderne.	The Entity does neither engage in nor support the use of Forced Labour. The Entity does not engage in or support Human Trafficking either directly or through any employment or recruitment agencies, as confirmed by interviews with Workers and management as well as a document review. In the Entity's Code of Business Conduct, it is stated that it does not tolerate any form of Human Trafficking or Child Labour and are fundamentally opposed to any type of forced or compulsory labour.	Non divulgation/déclaration annuelle sur l'esclavage moderne détaillant les actions de lutte contre l'esclavage moderne. Alucam a évalué leur risque d'engagement direct ou indirect dans le travail forcé et l'esclavage moderne.	'Diffuser l'engagement de l'entreprise auprès des sous-traitants et fournisseurs	Claude SOUE	01/07/2025	31/08/2025
ASI V3 Mai 2022	10.3a	10.3 Travail forcé. a. L'Entité ne doit ni se livrer, ni apporter son soutien, au recours au Travail Forcé. b. L'Entité ne doit pas, directement ou par l'intermédiaire d'agences de placement ou de recrutement en contrat direct ou par sous-traitance, : i. Participer, ni apporter son soutien, au trafic des êtres humains. ii. Exiger toute forme de dépôt, de Frais de Recrutement, de Coûts et de Dépenses ou d'avance sur les équipements de la part des Travailleurs. 10.3 Travail forcé.	The Entity does neither engage in nor support the use of Forced Labour. The Entity does not engage in or support Human Trafficking either directly or through any employment or recruitment agencies, as confirmed by interviews with Workers and management as well as a document review. In the Entity's Code of Business Conduct, it is stated	Non divulgation/déclaration annuelle sur l'esclavage moderne détaillant les actions de lutte contre l'esclavage moderne. Alucam a évalué leur risque d'engagement direct ou indirect dans le travail forcé et l'esclavage moderne.	Former les membres du comité éthique sur la détection de toutes formes d'esclavage au travail	Justin ONANA	01/08/2025	31/11/2025
ASI V3 Mai 2022	10.3a	10.3 Travail forcé. a. L'Entité ne doit ni se livrer, ni apporter son soutien, au recours au Travail Forcé. b. L'Entité ne doit pas, directement ou par l'intermédiaire d'agences de placement ou de recrutement en contrat direct ou par sous-traitance, : i. Participer, ni apporter son soutien, au trafic des êtres humains. ii. Exiger toute forme de dépôt, de Frais de Recrutement, de Coûts et de Dépenses ou d'avance sur les équipements de la part des Travailleurs. iii. Demander aux Travailleurs Immigrés de faire des dépôts de caution ou des paiements de garantie à un moment quelconque.	The Entity does neither engage in nor support the use of Forced Labour. The Entity does not engage in or support Human Trafficking either directly or through any employment or recruitment agencies, as confirmed by interviews with Workers and management as well as a document review. In the Entity's Code of Business Conduct, it is stated	Non divulgation/déclaration annuelle sur l'esclavage moderne détaillant les actions de lutte contre l'esclavage moderne. Alucam a évalué leur risque d'engagement direct ou indirect dans le travail forcé et l'esclavage moderne.	Elaborer une procédure de vérifications systématiques à l'embauche pour prévenir le recrutement des enfants	Justin ONANA	01/07/2025	31/08/2025
ASI V3 Mai 2022	10.3a	10.3 Travail forcé. a. L'Entité ne doit ni se livrer, ni apporter son soutien, au recours au Travail Forcé. b. L'Entité ne doit pas, directement ou par l'intermédiaire d'agences de placement ou de recrutement en contrat direct ou par sous-traitance, : i. Participer, ni apporter son soutien, au trafic des êtres humains. ii. Exiger toute forme de dépôt, de Frais de Recrutement, de Coûts et de Dépenses ou d'avance sur les équipements de la part des Travailleurs. 10.3 Travail forcé.	The Entity does neither engage in nor support the use of Forced Labour. The Entity does not engage in or support Human Trafficking either directly or through any employment or recruitment agencies, as confirmed by interviews with Workers and management as well as a document review. In the Entity's Code of Business Conduct, it is stated	Non divulgation/declaration annuelle sur l'esclavage moderne détaillant les actions de lutte contre l'esclavage moderne. Alucam a évalué leur risque d'engagement direct ou indirect dans le travail forcé et l'esclavage moderne	Introduire un contrôle de l'âge des intervenants dans le Plan de Prévention	Simplice KOUAMO	01/07/2025	31/08/2025
ASI V3 Mai 2022	10.3a	10.3 Travail forcé. a. L'Entité ne doit ni se livrer, ni apporter son soutien, au recours au Travail Forcé. b. L'Entité ne doit pas, directement ou par l'intermédiaire d'agences de placement ou de recrutement en contrat direct ou par sous-traitance, : i. Participer, ni apporter son soutien, au trafic des êtres humains. ii. Exiger toute forme de dépôt, de Frais de Recrutement, de Coûts et de Dépenses ou d'avance sur les équipements de la part des Travailleurs. iii. Demander aux Travailleurs Immigrés de faire des dépôts de caution ou des paiements de garantie à un moment quelconque.	The Entity does neither engage in nor support the use of Forced Labour. The Entity does not engage in or support Human Trafficking either directly or through any employment or recruitment agencies, as confirmed by interviews with Workers and management as well as a document review. In the Entity's Code of Business Conduct, it is stated	Non divulgation/déclaration annuelle sur l'esclavage moderne détaillant les actions de lutte contre l'esclavage moderne. Alucam a évalué leur risque d'engagement direct ou indirect dans le travail forcé et l'esclavage moderne.	Introduire dans les contrats avec les EEI et autres prestataires une clause d'obligation de paiement regulier des salaires	Claude SOUE	01/07/2025	31/08/2025